

outil 57 Répondre par le plaidoyer : libération ad-hoc d'enfants dans l'est de la RDC

Étude de cas

En juillet 2012, trente-trois enfants ont été libérés par une faction dissidente d'un groupe armé opérant dans la province orientale du Sud-Kivu, en RDC. Les enfants étaient restés deux à trois mois avec ce groupe.

La séparation a été rendue possible après qu'un comité communautaire de protection des enfants ait établi un dialogue avec le groupe armé qui recrutait des enfants âgés de 14 à 17 ans au sein de son propre groupe ethnique depuis quelque temps. Le comité communautaire avait bénéficié d'une formation sur la résolution 1612 du Conseil de sécurité et avait été préparé à mener des actions de sensibilisation et des initiatives locales de plaidoyer par une ONG nationale agissant en tant que point de contact MRM dans cette région.

Lorsque le groupe armé a finalement accepté de libérer les enfants, la communauté a alerté l'ONG qui a alors organisé une mission dans la région, en collaboration avec la MONUSCO (la mission de maintien de la paix en RDC) et un représentant d'un centre de transit pour anciens enfants soldats dans la capitale de la province, Bukavu. Les efforts conjugués de ces acteurs ont permis à vingt-deux enfants de rejoindre immédiatement leurs familles dans la région. Le groupe armé agissait dans un endroit isolé, créant ainsi une difficulté dans le retrait des 11 enfants restant dont les familles vivaient dans des régions éloignées. Grâce au soutien logistique d'un hélicoptère de la MONUSCO, les enfants restant ont été transférés en toute sécurité vers le centre de transit de Bukavu, où ils ont bénéficié d'un soutien psychosocial et d'une formation professionnelle en attendant d'être réintégrés dans un cadre familial.

Dans un contexte comme la RDC, les démobilisations ad hoc telles que celles-ci ne sont pas inhabituelles et elles résultent généralement d'un plaidoyer local mené par les communautés, la société civile ou les acteurs onusiens. Cet exemple illustre comment un plaidoyer local, conjugué à un mécanisme adéquat de suivi, peut conduire à des résultats tangibles pour des enfants victimes de violations graves.

autres outils pertinents

 outil 51 – Fiche d'information 'lier la surveillance, la prévention et la réponse'